

Greffé
du Tribunal de Commerce de
EVREUX
PALAIS DE JUSTICE
4bis RUE DE VERDUN BP 382
27003 EVREUX CEDEX
MINITEL:36.17 CODE INFOGREFFE

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

S.A.R.L. 2MTP sarl
10 rue de Bouronne
27700 HENNEZIS

Dépôt effectué par :

SELRL LABBAS ET LE MARIGNIER
16 rue Ampère
95300 PONTOISE

Numéro RCS : EVREUX B 478 695 117

<40630/2004B00658>

Pièces déposées le 18/06/2007	Numéro : 2701969
Procès-verbal d'Assemblée du 30/04/2007 - Démission de Co-Gérant - Transfert du siège social	
Procès-verbal d'Assemblée du 03/05/2007 - Augmentation de capital	
Acte sous seing privé du 30/04/2007 - Cession de parts (ou Donation) entre Monsieur Jérôme LUCAS le cédant d'une part et Monsieur Didier LETIEC le cessionnaire d'autre part	
Statuts mis à jour du 03/05/2007	

BORDEREAU DE FRAIS

Exonéré Taxe	5,90 EUR
Soumis à Tva	7,04 EUR
Montant Tva	1,38 EUR
TOTAL T.T.C.	14,32 EUR

L'un des Greffiers associés



2MTP SARL

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 €
Siège Social : 2, rue du Prieuré – 27870 VESLY
RCS : EVREUX B 478 695 117

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE **L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE** **DU 30 AVRIL 2007**

L'an deux mille sept,
Le 30 avril,
A 14 heures,

Les associés de la Société 2MTP SARL, société à responsabilité limitée au capital de 8.000 €, divisé en 800 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, 2, rue du Prieuré – 27870 VESLY, sur convocation de la cogérance.

Sont présents :

- Monsieur Jérôme LUCAS possédant 360 parts,
- Monsieur Didier LETIEC possédant 360 parts,
- La Société BEGUIN représentée par Madame Reine BEGUIN possédant 80 parts,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer tant en assemblée générale ordinaire, qu'en assemblée générale extraordinaire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier LETIEC, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur les ordres du jour suivants :

I - ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion établi par la cogérance,
- Démission de Monsieur Jérôme LUCAS de ses fonctions de cogérant,

II – ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion établi par la cogérance,

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 10, rue de Boursonne – 27700 HENNEZIS.

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is smaller and more compact, while the one on the right is larger, more fluid, and extends further to the right.

